

Avis sur le rapport 1-23 de l'Exécutif régional
**Programmes FEDER-FSE+ et Interreg
France-Suisse pour la période 2021-2027**

Rapporteur : François Roche-Bruyn

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-23 constitue une communication à l'attention des conseillers régionaux qui porte sur les programmes européens FEDER-FSE+ et Interreg France-Suisse, pour la période 2021-2027.

Ces deux programmes ont fait l'objet d'un important processus de concertation entre la Région et ses partenaires.

Le programme FEDER-FSE+ (484,5 M€) poursuit 6 priorités :

- 1 : Développer une économie régionale innovante et compétitive.
- 2 : Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.
- 3 : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.
- 4 : Développer une formation régionale tout au long de la vie.
- 5 : Accompagner le développement territorial vers un développement durable.
- 6 : Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura.

Le programme Interreg France-Suisse (69 M€) poursuit 5 priorités :

- 1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition énergétique.
- 2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive d'un point de vue social et technologique pour le territoire.
- 3 : Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales.
- 4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture.
- 5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.

Ces deux programmes européens sont annexés au rapport 1-23.

Avis du CESER

Le CESER prend bonne note de ce rapport d'information portant sur la préparation des programmes européens FEDER-FSE+ et Interreg France-Suisse, pour la période 2021-2027.

Concernant plus particulièrement les objectifs relevant des financements du FEDER, le CESER approuve la logique de concentration qui consiste à cibler les interventions du FEDER. D'une part, cette approche doit favoriser les effets de levier du programme. Elle doit aussi être source de simplification, en orientant les porteurs de projets vers les dispositifs les plus en adéquation avec leurs besoins, et ce dans une logique d'articulation plus large avec d'autres sources de financement (CPER, PAIR, budget primitif pour les politiques publiques régionales de "droit commun"...).

Toujours concernant le FEDER, plus particulièrement sur la priorité n° 1 visant à développer une économie régionale innovante et compétitive, le CESER approuve la mobilisation de nouveaux financements européens visant à soutenir les entreprises. En 2022, il est en effet prévu la création d'un fonds de fonds avec le FEI (fonds européen d'investissement) qui sera doté de 45 M€ (30 M€ affectés à un outil de garantie et 15 M€ affectés à un fonds de co-investissement). Cette démarche répond à une préconisation du CESER issue de son autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises" (octobre 2020) par laquelle le CESER proposait de créer un nouvel outil financier régional mobilisant des financements européens. Ces nouveaux crédits européens vont permettre de répondre (en partie) aux besoins d'investissements massifs auxquels les PME bourguignonnes et franc-comtoises vont devoir faire face dans les prochaines années.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité (84 voix pour).